



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2913

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 16ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018**Délibération n° 2018-2913**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 16ème Nuit des étudiants du monde (NEM) 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 150 000 étudiants, dont près de 23 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en 1^{ère} place du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant. Elle domine le classement grâce à plusieurs dispositifs :

- la création d'un lieu dédié à l'accueil en résidence d'associations étudiantes et à la valorisation des initiatives et projets portés par les associations étudiantes : la Maison des étudiants (MDE),
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du monde (NEM),
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.fr,
- le partenariat de la Métropole avec le dispositif d'accueil des étudiants lors de la rentrée universitaire "Students welcome desk".

II - Objectifs

L'un des objectifs de la Ville de Lyon et de la Métropole est de développer l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux, de leur offrir des conditions d'épanouissement optimales dans la Métropole et faire en sorte que ces étudiants deviennent les futurs ambassadeurs de Lyon dans leurs pays respectifs, contribuant ainsi pleinement à l'attractivité et au rayonnement international de la Métropole.

Depuis maintenant plus de 16 ans, la Ville de Lyon a créé et développé avec ses partenaires des dispositifs d'accueil dédiés aux étudiants internationaux comme le "Students welcome desk" et la NEM.

A travers ces actions, il s'agit de mieux intégrer les étudiants internationaux dans la cité, de valoriser leur présence ainsi que les initiatives et activités qu'ils développent. En effet, ces étudiants représentent un vivier sans cesse renouvelé, un vecteur de notoriété sur lequel il convient de s'appuyer pour renforcer l'attractivité du territoire et ancrer Lyon parmi les métropoles étudiantes au niveau européen.

La NEM, organisée par la Métropole, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne, répond à ces objectifs. C'est un événement à vocation de rayonnement international sous le signe des échanges interculturels et de l'hospitalité qui constitue un temps fort de la rentrée.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées en 2017

Par délibération du Conseil n° 2017-2159 du 18 septembre 2017, la Métropole a approuvé la convention de partenariat avec la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la NEM 2017. Pour l'édition 2017, la Métropole de Lyon a pris en charge des dépenses à hauteur de 46 925,70 € et la Ville de Villeurbanne à hauteur de 7 101 €.

En développant une qualité d'accueil et d'intégration aux étudiants internationaux, la Métropole poursuit son objectif de fidéliser et d'ancrer cette population afin qu'elle contribue au développement et au rayonnement du territoire.

La NEM 2017 a rempli cet objectif en accueillant au Transbordeur environ 2 500 étudiants qui ont pu rencontrer une vingtaine d'associations étudiantes à leur écoute, participer à des jeux du monde entier, avoir des photos souvenirs avec la tcheeze box à leur disposition.

Ils ont pu écouter le groupe vainqueur du tremplin musical de Villeurbanne : Zomething, suivi du concert du groupe Supergombo, et d'une répétition de la flashmob pour les 30 ans d'Erasmus (prévu le lendemain au Musée des Confluences) et animé par Salsa4water. Le dance floor du collectif électro vidéo CNTRFCN Contrefaçon a clôturé la soirée. Les étudiants ont pu emporter un souvenir de Lyon, avec 2 500 porte-clés ciblés Onlylyon-Labellevie qui leur ont été offerts.

IV - Programme d'actions 2018 et plan de financement prévisionnel

1° - Programme d'actions 2018

La NEM 2018 aura lieu le jeudi 18 octobre au Transbordeur.

Pour la 7^{ème} année consécutive, la Ville de Villeurbanne s'associe à l'organisation de cette manifestation à travers plusieurs actions : l'organisation d'un tremplin musical, l'accueil des étudiants lors de la manifestation, la remise de cadeaux de bienvenue distribués aux étudiants.

Le format de cette soirée reste à l'identique de l'année précédente, soit un événement festif et convivial qui présente l'originalité de proposer à la fois un village associatif étudiant, permettant de valoriser l'activité de nombreuses associations étudiantes, une plateforme interculturelle de jeux du monde entier, une programmation musicale avec un concert suivi d'une soirée dansante.

En parallèle de cette 16^{ème} NEM, une vingtaine de villes universitaires partenaires de l'Association des villes universitaires de France (AVUF) organisera cette semaine-là, dans toute la France, des événements d'accueil destinés aux étudiants internationaux, sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2° - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel alloué à cette opération s'élève à 61 000 €, se répartissant entre :

- 54 000 € TTC à la charge du service commun de la Métropole, comprenant la prise en charge de la location de la salle du Transbordeur et l'organisation matérielle de la soirée (celle-ci fait l'objet d'un marché intitulé "production événementielle, artistique, logistique et technique pour la 16^{ème} NEM 2018"),

- 7 000 € TTC à la charge de la Ville de Villeurbanne, dont la prise en charge du tremplin musical, avec ses supports de communication, une participation à l'enregistrement studio du groupe vainqueur du tremplin, la mise à disposition de personnels au stand d'accueil du Transbordeur, et de goodies distribués aux étudiants.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne définissant les engagements réciproques et les modalités d'organisation de la 16^{ème} NEM ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 16^{ème} NEM 2018.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3 - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - opération n° OP03O5123 - chapitre 011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.